



**BULLETIN DE MODIFICATION OU DE MUTATION DE TERRES**

situation cadastrale au : ...../...../.....

Réf :

**PROPRIETAIRE**

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

N° compte propriétaire :  
DPT : COMMUNE :

**PRENEUR**

NOM / RAISON SOCIALE :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° adhérent :

SIRET :

**IMPRIME A RETOURNER REMPLI ET SIGNE  
SI DES MODIFICATIONS SONT INTERVENUES**

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES						CARACT.MSA	LIEU-DIT	Culture Spécialisée (3)	A COMPLETER POUR LES MODIFICATIONS ET/OU POUR LES CESSIONS DE PARCELLES						
PARCELLE		BTQ	Sub. Fisc Groupe Culture	Superficie					Faire	Superficie			Date de cession	Faire	Observations
Section	N° plan			Ha	A	Ca			Valoir (1)	Ha	A	Ca	ou modification (2)	Valoir	

(1) : M: Métairie D: Faire-valoir direct F: Fermier ou occupant (2) Si la date réelle du changement d'exploitation est postérieure au 1er janvier de l'année, la mutation ne prendra effet qu'au 1er janvier de l'année qui suit (3) Se reporter au Relevé d'Exploitation.

Fait à ....., Le .....

**SIGNATURE DE L'EXPLOITANT / CEDANT**

**SIGNATURE DU PRENEUR**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

## Comment remplir votre bulletin de modification ou de mutation de terres

Le bulletin de modification ou de mutation de terres vous sert à déclarer les évolutions intervenues sur vos terres : modification de vos cultures spécialisées, mode de faire valoir... ou cessions de parcelles.

**Pour vous aider à le remplir, lisez attentivement les indications suivantes et reportez-vous aux désignations cadastrales figurant sur votre relevé d'exploitation.**

**DANS TOUS LES CAS, vous devez obligatoirement :**

- Utiliser un bulletin par propriétaire et un bulletin par preneur en cas de cession de parcelles. Si, pour des parcelles d'un même propriétaire, vous avez à la fois des cessions à déclarer et des modifications sur les cultures spécialisées ou mode de faire valoir, veuillez également renseigner des documents distincts.
- Compléter le cadre concernant le propriétaire de la parcelle à modifier ou à céder et en particulier le n° du compte propriétaire.
- Reporter les références complètes de la ou des parcelles concernées y compris le mode de faire valoir (partie gauche du bulletin : désignation cadastrale des terres, caractéristiques MSA et lieu dit).
- Signer votre bulletin (cadre signature exploitant/cédant).

**ET, selon la déclaration que vous avez à effectuer,**

### **Si vos cultures évoluent**

- Indiquer la superficie de la nouvelle culture,
- Préciser son code dans la colonne " Nouv.Cult.Spéc. " (vous le trouverez sur le document " Liste des catégories de cultures ").
- Indiquer la date de modification et préciser dans la colonne observations : changement de cultures.

### **Si le mode de faire valoir est changé**

- Déclarer le nouveau mode d'exploitation dans la colonne " Faire valoir " M : Métairie, D : Faire valoir direct, F : Fermier ou occupant.

### **Si vous cédez des terres**

- Remplir le cadre en haut concernant l'identification du preneur,
- Compléter la superficie cédée, la date de cession, le mode de faire valoir et éventuellement la culture spécialisée pratiquée.
- Faire signer le preneur.

**Nous attirons votre attention sur la nécessité d'informer le propriétaire de toutes transactions réalisées sans modification de bail (article L 411-39 du Code rural).**

### **Si vous remettez des terres en culture**

- Indiquer la culture pratiquée dans la colonne " Nouv.Cult.Spéc. " et préciser dans le colonne observations : parcelle remise en culture.

Si des imprimés supplémentaires vous sont nécessaires, téléchargez-les sur [www.msa-idf.fr](http://www.msa-idf.fr), rubrique " Imprimés entreprise " ou contactez votre bureau départemental.



**BULLETIN DE MODIFICATION OU DE MUTATION DE TERRES**

situation cadastrale au : ...../...../.....

**PRENEUR**

NOM / RAISON SOCIALE :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° adhérent :

SIRET :

**PROPRIETAIRE**

Nom :  
 Prénom :  
 Adresse :

N° compte propriétaire :  
 DPT :      COMMUNE :

**IMPRIME A RETOURNER REMPLI ET SIGNE  
SI DES MODIFICATIONS SONT INTERVENUES**

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES						CARACT.MSA		LIEU-DIT	Culture Spécialisée (3)	A COMPLETER POUR LES MODIFICATIONS ET/OU POUR LES CESSIONS DE PARCELLES					
PARCELLE		BTQ	Sub. Fisc Groupe Culture	Superficie			Faire			Superficie			Date de cession	Faire	Observations
Section	N° plan			Ha	A	Ca	Valoir (1)			Ha	A	Ca	ou modification (2)	Valoir	

(1) : M: Métairie D: Faire-valoir direct F: Fermier ou occupant (2) Si la date réelle du changement d'exploitation est postérieure au 1er janvier de l'année, la mutation ne prendra effet qu'au 1er janvier de l'année qui suit (3) Se reporter au Relevé d'Exploitation.

Fait à ....., Le .....

**SIGNATURE DE L'EXPLOITANT / CEDANT**

**SIGNATURE DU PRENEUR**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.

## Comment remplir votre bulletin de modification ou de mutation de terres

Le bulletin de modification ou de mutation de terres vous sert à déclarer les évolutions intervenues sur vos terres : modification de vos cultures spécialisées, mode de faire valoir... ou cessions de parcelles.

**Pour vous aider à le remplir, lisez attentivement les indications suivantes et reportez-vous aux désignations cadastrales figurant sur votre relevé d'exploitation.**

**DANS TOUS LES CAS, vous devez obligatoirement :**

- Utiliser un bulletin par propriétaire et un bulletin par preneur en cas de cession de parcelles. Si, pour des parcelles d'un même propriétaire, vous avez à la fois des cessions à déclarer et des modifications sur les cultures spécialisées ou mode de faire valoir, veuillez également renseigner des documents distincts.
- Compléter le cadre concernant le propriétaire de la parcelle à modifier ou à céder et en particulier le n° du compte propriétaire.
- Reporter les références complètes de la ou des parcelles concernées y compris le mode de faire valoir (partie gauche du bulletin : désignation cadastrale des terres, caractéristiques MSA et lieu dit).
- Signer votre bulletin (cadre signature exploitant/cédant).

**ET, selon la déclaration que vous avez à effectuer,**

### **Si vos cultures évoluent**

- Indiquer la superficie de la nouvelle culture,
- Préciser son code dans la colonne " Nouv.Cult.Spéc. " (vous le trouverez sur le document " Liste des catégories de cultures ").
- Indiquer la date de modification et préciser dans la colonne observations : changement de cultures.

### **Si le mode de faire valoir est changé**

- Déclarer le nouveau mode d'exploitation dans la colonne " Faire valoir " M : Métairie, D : Faire valoir direct, F : Fermier ou occupant.

### **Si vous cédez des terres**

- Remplir le cadre en haut concernant l'identification du preneur,
- Compléter la superficie cédée, la date de cession, le mode de faire valoir et éventuellement la culture spécialisée pratiquée.
- Faire signer le preneur.

**Nous attirons votre attention sur la nécessité d'informer le propriétaire de toutes transactions réalisées sans modification de bail (article L 411-39 du Code rural).**

### **Si vous remettez des terres en culture**

- Indiquer la culture pratiquée dans la colonne " Nouv.Cult.Spéc. " et préciser dans le colonne observations : parcelle remise en culture.

Si des imprimés supplémentaires vous sont nécessaires, téléchargez-les sur [www.msa-idf.fr](http://www.msa-idf.fr), rubrique " Imprimés entreprise " ou contactez votre bureau départemental.



**BULLETIN DE MODIFICATION OU DE MUTATION DE TERRES**

situation cadastrale au : ...../...../.....

**PRENEUR**

NOM / RAISON SOCIALE :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

N° adhérent :

SIRET :

**PROPRIETAIRE**

Nom :  
Prénom :  
Adresse :

N° compte propriétaire :  
DPT : COMMUNE :

**IMPRIME A RETOURNER REMPLI ET SIGNE  
SI DES MODIFICATIONS SONT INTERVENUES**

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES						CARACT.MSA		LIEU-DIT	Culture Spécialisée (3)	A COMPLETER POUR LES MODIFICATIONS ET/OU POUR LES CESSIONS DE PARCELLES					
PARCELLE		BTQ	Sub. Fisc Groupe Culture	Superficie			Faire			Superficie			Date de cession	Faire	Observations
Section	N° plan			Ha	A	Ca	Valoir (1)			Ha	A	Ca	ou modification (2)	Valoir	

(1) : M: Métairie D: Faire-valoir direct F: Fermier ou occupant (2) Si la date réelle du changement d'exploitation est postérieure au 1er janvier de l'année, la mutation ne prendra effet qu'au 1er janvier de l'année qui suit (3) Se reporter au Relevé d'Exploitation.

Fait à ....., Le .....

**SIGNATURE DE L'EXPLOITANT / CEDANT**

**SIGNATURE DU PRENEUR**

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre Mutualité Sociale Agricole.



## Comment remplir votre bulletin de modification ou de mutation de terres

Le bulletin de modification ou de mutation de terres vous sert à déclarer les évolutions intervenues sur vos terres : modification de vos cultures spécialisées, mode de faire valoir... ou cessions de parcelles.

**Pour vous aider à le remplir, lisez attentivement les indications suivantes et reportez-vous aux désignations cadastrales figurant sur votre relevé d'exploitation.**

**DANS TOUS LES CAS, vous devez obligatoirement :**

- Utiliser un bulletin par propriétaire et un bulletin par preneur en cas de cession de parcelles. Si, pour des parcelles d'un même propriétaire, vous avez à la fois des cessions à déclarer et des modifications sur les cultures spécialisées ou mode de faire valoir, veuillez également renseigner des documents distincts.
- Compléter le cadre concernant le propriétaire de la parcelle à modifier ou à céder et en particulier le n° du compte propriétaire.
- Reporter les références complètes de la ou des parcelles concernées y compris le mode de faire valoir (partie gauche du bulletin : désignation cadastrale des terres, caractéristiques MSA et lieu dit).
- Signer votre bulletin (cadre signature exploitant/cédant).

**ET, selon la déclaration que vous avez à effectuer,**

### **Si vos cultures évoluent**

- Indiquer la superficie de la nouvelle culture,
- Préciser son code dans la colonne " Nouv.Cult.Spéc. " (vous le trouverez sur le document " Liste des catégories de cultures ").
- Indiquer la date de modification et préciser dans la colonne observations : changement de cultures.

### **Si le mode de faire valoir est changé**

- Déclarer le nouveau mode d'exploitation dans la colonne " Faire valoir " M : Métairie, D : Faire valoir direct, F : Fermier ou occupant.

### **Si vous cédez des terres**

- Remplir le cadre en haut concernant l'identification du preneur,
- Compléter la superficie cédée, la date de cession, le mode de faire valoir et éventuellement la culture spécialisée pratiquée.
- Faire signer le preneur.

**Nous attirons votre attention sur la nécessité d'informer le propriétaire de toutes transactions réalisées sans modification de bail (article L 411-39 du Code rural).**

### **Si vous remettez des terres en culture**

- Indiquer la culture pratiquée dans la colonne " Nouv.Cult.Spéc. " et préciser dans le colonne observations : parcelle remise en culture.

Si des imprimés supplémentaires vous sont nécessaires, téléchargez-les sur [www.msa-idf.fr](http://www.msa-idf.fr), rubrique " Imprimés entreprise " ou contactez votre bureau départemental.